

Infos CE du 20 septembre

Sans surprise : activité et objectifs d'AXA CS

La Direction a présenté aux élus un point d'activité sur les renouvellements, les affaires nouvelles et la sinistralité.

La Direction a ajouté qu'il est nécessaire d'améliorer la rentabilité et que pour ce faire, un certain nombre d'actions ciblées et de plans d'économies sont à l'étude.

L'UDPA-UNSA a fait part de ses inquiétudes suite à l'annonce des résultats semestriels d'AXA CS (- 31 millions d'euros sur le résultat opérationnel). La Direction a répondu que les résultats d'AXA CS, en termes de croissance du chiffre d'affaires, de ratio combiné et de résultat opérationnel, étaient en ligne avec les objectifs 2016, tout au moins au vu de la situation en septembre.

Enfin, la Direction a évoqué d'elle-même les bruits et rumeurs agitant l'entreprise depuis quelques mois. Pour les élus de l'UDPA-UNSA, les salariés sont inquiets suite aux différents changements de gouvernance et à l'absence de communication. Nous avons donc demandé des communications plus explicites et plus fréquentes, et bien sûr l'information et la consultation du Comité d'Entreprise comme la loi le stipule.

Indigne : reprise de l'activité Petite Plaisance par AXA France

AXA France souhaite reprendre l'activité Petite Plaisance (bateaux dont la valeur est inférieure à 500 K€), que pour mémoire elle avait déléguée en 2008 à AXA CS. Une entité dédiée, AXA Yachting Solutions, avait été créée et était même devenue une marque emblématique et reconnue sur le marché de la Plaisance. Les salariés d'AXA France avaient rejoint contractuellement ceux d'AXA CS en 2010, dans le cadre d'une mobilité Groupe avec une clause de retour d'un an, protection supplémentaire négociée par l'UDPA-UNSA.



Cette intégration avait permis aux salariés de développer leur polyvalence et leurs compétences et d'évoluer professionnellement. L'UDPA-UNSA avait cependant déploré que le chiffre d'affaires reste comptabilisé chez AXA France, empêchant ainsi toute visibilité et suivi de l'activité.

AXA France souhaite maintenant, sous prétexte que la rentabilité n'est pas bonne, reprendre l'activité et confier la souscription à la Société Run Services, qui aurait un meilleur Business Model. Mais, et c'est là que le bât blesse, que deviennent les salariés ? AXA France souhaitant conserver la gestion des sinistres, les salariés concernés rejoindraient le site de La Fayette dans le 9^e arrondissement de Paris. Par contre, pour la Souscription, les salariés seraient reclassés dans AXA France, en Ile de France. La consultation du CCE d'AXA France et du CE d'AXA CS a commencé en juillet.

L'UDPA-UNSA a refusé de rendre un avis au CE du 20 septembre pour les raisons suivantes :

- ✚ Chez AXA France, le sujet est reporté au CCE d'octobre. Les élus étaient en attente d'un certain nombre d'explications et de réponses, notamment quant à la détermination du nombre de salariés impactés, et quant à l'amélioration prévue de la rentabilité. Nous sommes bien évidemment aussi en attente de ces informations.
- ✚ Chez AXA CS, JL BRUSSIER s'était engagé au CE de juillet à examiner les situations individuelles particulières, engagement qu'il a pris au nom de l'entreprise et qu'il a confirmé lors du CE du 20 septembre. Et nous attendions aussi des réponses sur le périmètre censé partir chez AXA France.
- ✚ En outre, l'article L 1224-1 du code de travail (transfert d'activité) évoqué dans le projet de la direction ne peut pas s'appliquer aux collègues de la souscription puisqu'ils partent sans leur activité. En vue de leur reclassement, la Direction mentionne 8 000 postes de travail chez AXA France sur le périmètre francilien, mais cette façon de présenter le dossier est mensongère car 8 000 postes ne sont bien évidemment pas 8 000 offres ! La réalité, c'est qu'en 2015 sur toutes les sociétés du Groupe AXA en France, soit 23 104 salariés administratifs, 316 mobilités seulement ont été opérées, dont 100 expatriations.
- ✚ Enfin, et surtout, globalement il est indispensable d'obtenir davantage de garanties pour l'emploi et la classification de nos collègues, et une clause de retour, de la même façon que dans l'autre sens en 2010.

La gestion humaine de ce dossier est déplorable et bien que la CFE-CGC ait donné son avis en l'état, **vos élus UDPA-UNSA continuent à rencontrer la Direction pour trouver des solutions et des conditions de mobilité acceptables pour tous les salariés concernés.**



John Pickersgill a exposé les grandes lignes de son projet de développement de la Direction Commerciale.

Ce développement doit notamment passer par des ressources adéquates et dédiées à l'activité commerciale, qui devront travailler en synergie avec la souscription notamment, et de manière beaucoup plus internationale. Il est nécessaire de développer des produits et services nouveaux, d'améliorer la façon d'accueillir les clients et les courtiers. Il faut aussi moderniser et fiabiliser les applications informatiques et données que nous mettons à leur disposition. John Pickersgill estime qu'AXA CS ne s'appuie pas suffisamment sur le Groupe, par exemple sur le Data Lab et les innovations technologiques qui pourraient être utilisées en gestion : c'est cela aussi le « ONE AXA ».

Le marché et les canaux de distribution évoluent et AXA CS doit s'adapter. Selon John Pickersgill, AXA CS doit également faire preuve de davantage de discipline et de rigueur.

Pour l'UDPA-UNSA cette palette d'intentions est intéressante, sans toutefois nous donner pour le moment suffisamment d'éléments pour en tirer des conclusions.



Extension du télétravail chez AXA CS

Lors de la réunion qui s'est tenue le 21 septembre, la Direction nous a annoncé son intention de reconduire les avenants des 60 salariés déjà en télétravail de façon pérenne (avenants en tacite reconduction).

Elle nous a annoncé aussi son intention de mener une 3e expérimentation avec 30 salariés supplémentaires, dans les mêmes conditions que les expérimentations précédentes (double volontariat, éligibilité de l'activité au télétravail, période d'adaptation de 3 mois, respect des nécessités de fonctionnement du service ...).

En l'absence d'un projet d'accord d'entreprise, vos délégués UDPA-UNSA avaient exprimé leur déception. Néanmoins nous estimions **que l'ouverture d'une 3e expérimentation permettrait à celles et ceux qui attendent depuis longtemps de bénéficier du télétravail de pouvoir enfin rentrer dans ce dispositif**, nous n'avions donc pas rejeté cette proposition (contrairement à la CFE-CGC) et nous avons aussi demandé à la Direction de revoir son chiffre de 30 à la hausse. **Nous avons toutefois réitéré notre demande de négocier un accord le plus rapidement possible.**

Dernière minute

Lors d'une 2^e réunion organisée hâtivement le 27 septembre, la Direction vient de confirmer **l'extension du dispositif à environ 40 salariés supplémentaires, et de proposer un accord d'entreprise qui devrait être signé rapidement.** Cet accord reconduit les modalités existantes et les avenants au contrat de travail seront en tacite reconduction. L'accord est conclu pour 3 ans et est révisable. Nous vous invitons donc à vous manifester auprès de votre manager et en RH si vous êtes intéressés.

--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref---

Prise des congés et équité

Rappel de l'article 10.2 de l'accord sur l'organisation de temps de travail en vigueur dans notre entreprise : « Il appartient aux équipes de se mettre d'accord sur le partage des temps de présence. Il est du rôle du manager, en concertation avec les équipes, de trouver une solution commune et **équitable** en cas de difficulté. » Ainsi, quelle que soit sa situation personnelle (célibataire ou non, parent d'enfant en âge scolaire ou non, etc.) **chaque salarié doit se voir accorder régulièrement les vacances de son choix**, en période d'été, de vacances scolaires ou de fêtes de fin d'année, et **les efforts doivent être également partagés sans discrimination.**

A quand le TAR+ ?

Un des points à l'ordre du jour du Comité de Groupe France du 21 septembre portait sur le dispositif transition activité retraite (TAR et TAR+). Sur les 22 sociétés du groupe AXA en France, 3 seulement ont fait signer un avenant, 4 sont en cours de négociation, les autres sont en panne. C'est le cas d'AXA CS & Matrix où l'accord de principe a été « oublié » avec les changements de gouvernance. **Notre représentante dans cette instance a fait savoir que nous étions demandeurs d'une négociation dans les meilleurs délais d'un avenant de TAR+.** **La Direction du Comité de Groupe a pris acte et revient vers AXA CS pour lui demander d'activer cette demande.**

Notre équipe	Frédéric ABEL	52 29 41	Serge BONTEMPS	57 87 56	Alain BOUQUET	57 81 65
	Ludovic DUCOIN	57 92 07	Marie-Pascale DUVERNOIS	57 95 37	Sylvie PEDRONI	57 92 06
	Christine SORGENFREI	57 93 94	Michel RIZZO	57 93 13	Xavier TIRACHE	57 94 26
	Véronique STOUKY	57 93 98	Anne-Juliette TILLAY	57 94 29		

